

Mairie de



Département de l'Isère
38270

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE
CANTINE / GARDERIE
Année scolaire 2017 / 2018**

Afin que votre enfant puisse manger à la cantine ou fréquenter la garderie l'inscription est obligatoire ou renouvelable chaque année.

Merci de remplir les fiches d'inscription et de renseignements et de les retourner en mairie de Revel-Tourdan.

Vous avez la possibilité de régler vos factures par prélèvement automatique, informations en mairie de Revel-Tourdan.

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse :

Ecole et classe :

Garderie :

L'enfant fréquentera la garderie occasionnellement ou régulièrement :

- OUI
 NON

Restaurant scolaire :

L'enfant mangera au restaurant scolaire occasionnellement ou régulièrement :

- OUI
 NON
 de PISIEU
 de REVEL-TOURDAN

Nom et adresse du payeur (facturation)

NOM / Prénom :

Adresse :

N° CAF :

Date

Signature du responsable légal